Slovaquie: aide macrofinancière

1996/0018(CNS) - 23/01/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF : annuler la décision 94/939/CE qui visait à attribuer une aide macro-financière complémentaire à la Slovaquie. -CONTENU : Par sa décision 94/939/CE, le Conseil accordait un prêt supplémentaire à moyen terme à la Slovaquie de 130 MECUS, lequel était assorti d'un certain nombre de conditions dont la révision des conditions de politique économique applicables à ce pays (en particulier la suppression rapide d'une surtaxe de 10% appliquée aux importations de biens de consommation). Ces conditions n'étant pas remplies et le fait, notamment, que les autorités slovaques ont annulé en juin 1995 un important plan de privatisation de masse par échange de coupons contre des actions (élément que la Commission considérait comme très important pour la transition de la Slovaquie vers une réelle économie de marché) ont compliqué les discussions qui accompagnaient l'octroi de ce prêt. En outre, l'"accord de confirmation" FMI-Slovaquie, prévu dans la décision 94/939/CE, n'a pas pu, de son côté, être achevé. Parallèlement, la situation économique de ce pays s'est nettement améliorée avec une stabilisation et même un renforcement considérable de la balance des paiements (d'un déficit de 5,4 % du PIB en 1993, la balance des opérations courantes est passée à un excédent de 6% en 1994...). En conséquence, la Commission considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en oeuvre le prêt supplémentaire de 130 MECUS en faveur de ce pays.